

YANNICK MONNET

VOTRE DÉPUTÉ

Pour me suivre > [f](#) [o](#) [x](#)

Madame, Monsieur,
Cher.es ami.es,

Avant toute chose, je voudrais vous souhaiter **une excellente année 2026** en espérant que vos projets trouvent le succès. Je vous souhaite également une bonne santé, sujet qui est au cœur de nos préoccupations, et sur lequel je me suis particulièrement investi en 2025.

En effet, je n'ai pas oublié les engagements pris avec mon suppléant Jean-Paul Dufrègne lors des élections de 2022, puis de 2024 : **faire de la santé en général et de l'accès aux soins en particulier une priorité de ce mandat parlementaire**. D'ailleurs, je peux vous assurer que je n'ai manqué aucune occasion de faire résonner jusque dans l'hémicycle votre voix, vos difficultés, vos propositions ou remarques.

La plus belle concrétisation de ce travail en commun est l'aboutissement de cette proposition de loi pour une **meilleure prise en charge des soins liés au cancer du sein**. Ce texte, promulgué par le Président de la République, a été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, un fait rare par les temps qui courrent !

Mais je sais qu'il reste tant à faire en matière de santé. C'est pourquoi je me mobilise avec la plus grande conviction pour que les préconisations formulées dans mon rapport « Les dépassements d'honoraires : 10 propositions pour en sortir ! » puissent être **mises en œuvre le plus rapidement possible**. C'est déterminant pour votre accès aux soins.

Néanmoins, les débats budgétaires ont montré les fortes oppositions à vouloir construire une société plus juste et fraternelle, une société qui fait de la répartition des richesses un sujet central. Là aussi, **il reste beaucoup à faire**.

Cette année encore, vous avez pu compter sur ma disponibilité et mon engagement à être à vos côtés, quels que soient les sujets qui vous préoccupent. Vous le savez, **chacune et chacun d'entre vous peut me rencontrer**, échanger et, le cas échéant, engager un travail qui nous permette de progresser et d'obtenir des avancées.

C'est bien cet état d'esprit qui doit nous pousser à faire davantage société en 2026, **pour que personne ne soit mis de côté** quels que soient sa situation, ses particularités, ses potentiels ou ses fragilités.

Je vous renouvelle donc **tout mon soutien et ma disponibilité** dans cette nouvelle année et je forme le voeu qu'elle vous soit bénéfique à plus d'un titre.

Toujours à vos côtés.
Yannick Monnet

Yannick Monnet
Député de l'Allier



©Ass. nat.

INVITATION AUX

**VOEUX
DU DÉPUTÉ**
Jeudi 29 janvier
à 19 h
▼
Espace Villars
Moulins

Centre national du costume et
de la scène, Route de Montilly

**Vous êtes
toutes et tous
les bienvenus !**



PERMANENCE PARLEMENTAIRE

52, boulevard Ledru-Rollin,
03000 Moulins
04 70 20 24 21
yannick.monnet
@assemblee-nationale.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi de 14h à 17h, mardi,
mercredi et vendredi de 9h à 13h
et de 14h à 17h.



DE L'ALLIER À L'ASSEMBLÉE

Faire entrer l'Allier et la vie des Bourbonnais à l'Assemblée nationale : c'est mon objectif quotidien. Voici quelques exemples du travail législatif intense que j'ai pu mener cette année. Grâce à vous !



NÉE SUR LA CIRCONSCRIPTION, VOTÉE À L'ASSEMBLÉE : MA LOI VISANT À AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES SOINS SPÉCIFIQUES LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU SEIN PAR L'ASSURANCE MALADIE

Cette proposition de loi trouve son origine sur le territoire, elle s'est imposée au fur et à mesure de mes rencontres avec des femmes en souffrance d'avoir à subir l'angoisse financière dans un moment de leur vie où l'ensemble de leurs forces devraient être tournées vers le combat contre la maladie. Entre se soigner et se nourrir, il ne peut y avoir à choisir.

J'ai pu travailler sur ce texte grâce à la collaboration des associations et des professionnels de santé de la circonscription, ceci nous a permis d'aller jusqu'au bout du parcours législatif, et à l'issue de la navette entre l'Assemblée et le Sénat, **la loi a été adoptée en dernière lecture et à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 29 janvier 2025, puis promulguée le 5 février suivant.**

Mais le combat se poursuit, car 4 décrets d'application sont nécessaires pour que la loi entre en vigueur. **J'ai donc interpellé la Ministre de la Santé le 21 octobre, lui rappelant que 700 000 femmes en France attendent la publication de ces décrets.** Il m'a été répondu d'une part que le Premier ministre s'était lui-même engagé à effectuer les rattrapages nécessaires sur les décrets d'application ; d'autre part qu'un arrêté officialisant la prise en charge à 100 % des prothèses capillaires avait été publié le 17 octobre et que la suite du projet d'application avait été transmis au Conseil d'État, les décrets étant donc attendus dès son retour.

Je reste bien évidemment mobilisé jusqu'à l'entrée en vigueur de cette loi dans sa totalité.



Visite du Ministre de la Santé Yannick Neuder au Centre Accanthe, espace d'accompagnement thérapeutique à Moulins. Lors de sa visite, le ministre annonce qu'il me confie la mission gouvernementale sur les dépassements d'honoraires.



MA PROPOSITION DE LOI POUR LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les salariés et leurs représentants, dans l'Allier, me témoignent régulièrement de **l'enjeu de la sécurité au travail**, du retard pris dans l'élaboration des Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (Duerp), des conséquences de la suppression en 2017 des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Chsct). Et j'ai en tête le témoignage de certaines familles, reçues à ma permanence, dévastées par le décès de leur enfant sur son lieu de travail.

En France, ce sont **en moyenne 3 morts par jour liés au travail**, et plus d'un million d'accidents et de maladies professionnelles sont déclarés chaque année. Des chiffres très partiels, puisqu'ils n'intègrent ni la Fonction publique, ni les agriculteurs, ni les autoentrepreneurs... et ne tiennent évidemment pas compte des accidents et maladies non déclarés. Cette « hécatombe invisible » doit être plus fermement combattue, et donc davantage connue et documentée. C'est indispensable à la prévention, à la reconnaissance et à la réparation des préjudices subis.

C'est pourquoi, dans cette Proposition de loi, je suggère la mise en place, par la puissance publique, d'un **outil statistique de recensement exhaustif des accidents du travail et maladies professionnelles**, incluant l'ensemble des secteurs d'activité et faisant l'objet d'un rapport annuel.

Je propose également le rétablissement des Chsct dont la suppression, il y a bientôt 10 ans, a privé les représentants des salariés de pouvoirs d'intervention sur l'organisation du travail afin de **favoriser une véritable culture de la prévention**.

Audition au Centre national du costume et de la scène à Moulins, avec les associations qui œuvrent dans le champ du handicap.



RAPPORT SUR LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES : MES 10 PROPOSITIONS POUR EN SORTIR

En mai dernier, le Premier ministre m'a confié une mission gouvernementale sur les dépassements d'honoraires pratiqués dans les professions de santé. Ce sujet, d'une importance particulière dans l'accès aux soins, est régulièrement abordé lors d'entretiens à ma permanence. Vous

êtes nombreux à ne pouvoir y faire face et c'est pourquoi je suis intervenu auprès du Ministre de l'époque, Yannick Neudet, pour que ce travail puisse se mettre en place. L'annonce a été faite lors de sa venue à Moulins.

Cette mission, que j'ai réalisée avec le député de l'Aveyron Jean-François Rousset, **dresse un état des lieux et formule des recommandations** pour repositionner cette pratique dans le cadre actuel du système de santé. Nous avons recueilli les analyses et positions des différentes parties prenantes, notamment les représentants de la Cnam, des complémentaires santé, assureurs et mutuelles, des associations d'usagers et des organisations professionnelles des médecins. J'ai également échangé avec de nombreux professionnels de la circonscription.

Nous avons conduit un travail transpartisan, évitant toute approche dogmatique, ce qui nous a permis de nous accorder sur dix propositions opérationnelles, telles que réduire les dépassements d'honoraires en les plafonnant ; réduire voire supprimer les dépassements d'honoraires sur les actes importants pour la santé des Français (actes et examens de prévention par exemple) ; renforcer les obligations d'information des patients sur les dépassements pratiqués par chaque professionnel.

Remise de notre rapport sur les dépassements d'honoraires au Premier ministre Sébastien Lecornu, le 24 octobre dernier à Matignon.



RAPPORT « CULTURE ET HANDICAP » : MES PROPOSITIONS POUR CHANGER LE REGARD ET LES PRATIQUES

L'année 2025 marque les vingt ans de la dernière grande loi sur le handicap, celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aujourd'hui, en France, une personne sur sept de plus de quinze ans est en situation de handicap.

C'est dans ce contexte que m'a été confiée une mission d'évaluation des politiques publiques pour **favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap**.

Le champ des politiques culturelles est vaste : l'audiovisuel, les musées, l'architecture, la danse, la musique, le théâtre et le livre ; tandis que l'accès à la culture est souvent appréhendé à travers le seul prisme de l'accessibilité des lieux de culture et de certains contenus culturels. Il convient également de **considérer la capacité des personnes en situation de handicap à participer pleinement à la création artistique et culturelle**.

Mon rapport est issu des auditions de nombreux acteurs, dont certains de ma circonscription que je rencontre régulièrement. Il présente, entre autres, un **panorama des outils destinés à améliorer l'accessibilité de la culture** ; également 23 propositions articulées autour de 10 thématiques. Le fil conducteur de ces propositions tient en quelques mots essentiels recueillis lors des témoignages des personnes en situation de handicap : « **Ne faites rien pour nous, sans nous** ».



Aux côtés du maire de Commentry et des salariés d'Erasteel.



MA PROPOSITION DE LOI POUR PROTÉGÉR NOS EMPLOIS

Des centaines de milliers d'emplois industriels sont menacés dans notre pays, et notre département est menacé d'une nouvelle vague de désindustrialisation, notamment à Commentry et dans le secteur de Montluçon.

L'annonce de profits records et, dans le même temps, de plans de licenciements massifs chez Carrefour, Sanofi, Auchan, Michelin... choquent à juste titre l'opinion publique, tandis que les choix des grands groupes « donneurs d'ordres » mettent sous pression les sous-traitants, nombreux dans les territoires ruraux comme l'Allier.

Aussi, avec mon collègue du Puy-de-Dôme André Chassaigne (alors député), j'ai déposé une Proposition de loi qui envisage de modifier la définition du licenciement économique afin qu'il ne soit plus possible pour une entreprise de licencier sur ce motif alors qu'elle génère du profit, ou qu'elle a distribué des dividendes à ses actionnaires au cours des deux derniers exercices comptables.

Nous proposons également de conditionner les exonérations de cotisations patronales et le Crédit impôt recherche au respect de critères sociaux ou environnementaux, et d'imposer le remboursement des aides publiques lorsque le licenciement pour motif économique est jugé sans cause réelle et sérieuse par les tribunaux.



MISSION « FLASH » SUR LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ : LE RAPPORT MET EN ÉVIDENCE UN EXEMPLE DE RÉUSSITE SUR NOTRE TERRITOIRE

La commission des affaires sociales m'a chargé d'évaluer la réforme de hôpitaux de proximité (loi du 24.07.2019). L'idée de cette réforme est d'organiser autour de ces établissements **l'accès aux soins de premier recours**, en particulier dans les zones rurales ou semi-rurales, pour prendre en charge en proximité les soins moins complexes, le suivi des pathologies chroniques et les soins gériatriques.

Le point intéressant de la loi concerne le nouveau modèle de financement : **il réside dans une dotation forfaitaire garantie sur 3 ans qui sécurise le financement de ces petits hôpitaux**, dont les recettes d'activité sont souvent fluctuantes, et leur permet d'avoir une visibilité pour leur politique de ressources humaines et leurs investissements.

Il ressort des auditions des fédérations hospitalières, des professionnels de la ville, des ARS et des élus locaux un satisfecit global quant aux premiers résultats de la loi, qui a permis à tous ces acteurs de monter des projets ensemble. Sur notre territoire, **l'hôpital Cœur du Bourbonnais est un exemple de réussite**.

Les grands axes de cette réforme pourraient **inspirer les évolutions à venir dans le système de soins** : co-construction avec les acteurs et avec les élus, dans le respect de la démocratie sanitaire ; sortie de la logique productiviste de la tarification à l'acte, au profit d'une approche populationnelle ; mise en place d'un financement pluriannuel, qui sécurise et donne de la visibilité aux acteurs.

Audition des acteurs de l'Hôpital Coeur du Bourbonnais, à Tronget, dans le cadre de cette mission d'évaluation qui m'a chargé du volet « Etablissements hospitaliers et hôpitaux de proximité »



Conférence de presse de présentation de cette proposition de loi, à l'Assemblée nationale, avec mon collègue Julien Brugerolles.



MA PROPOSITION DE LOI POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES

Combien de Bourbonnais bouclent (ou pas !) leur budget à quelques dizaines d'euros près, par mois ? Je m'en rends bien compte dans les rendez-vous à ma permanence parlementaire : il suffit d'une panne de voiture, d'un souci administratif, d'une pénalité bancaire pour vous mettre « dans le rouge » à la fin du mois.

Pourtant, en 2024, les **5 grands groupes bancaires français ont réalisé 32,2 milliards d'euros de bénéfices**, en hausse de 11 % par rapport à 2023. Ces résultats contrastent avec les difficultés financières de millions de Français, dont près de la moitié (45 %) se retrouvent à découvert au moins une fois par an, et dont 20 % sont à découvert dès le 16 du mois !

Aux angoisses liées à ces situations de précarité s'ajoutent **les frais facturés par les banques** : en moyenne 113 euros par client et par an. Cela représente 6,5 milliards d'euros pour les banques, alors que leur gestion est automatisée et ne leur coûte presque rien !

Aussi j'ai déposé une proposition de loi qui prévoit notamment la **suppression de la majeure partie des frais d'incidents bancaires** ou des commissions d'intervention, et qui plafonne les frais courants liés à la gestion normale du compte. Ce sont, à mon sens, des mesures de justice sociale : il n'est pas normal que les banques se rémunèrent une première fois avec l'utilisation de notre argent sur les marchés financiers, et une seconde fois avec la facturation de frais fictifs. Et il n'est pas acceptable que les banques s'enrichissent sur les fragilités économiques de millions de Français.

J'ai réussi à faire adopter les deux premiers articles de ce texte à l'Assemblée, mais son examen n'a pas pu aller à son terme. **L'engagement est pris pour qu'il revienne dans l'hémicycle**, de manière transpartisane. Je m'en félicite.

Journée nationale de mobilisation en faveur du grand âge, avec Dom'Services+ à Dompierre-sur-Besbre



MA PROPOSITION DE LOI POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE LOI DE PROGRAMMATION POUR L'HÔPITAL PUBLIC ET LES EHPAD

Depuis plusieurs années, les soignants alertent sur l'état de l'hôpital et des établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad) : **manque chronique de moyens et de personnels, dégradation constante des conditions de travail**.

Les réformes successives des trente dernières années, marquées par des choix budgétaires restrictifs et une gestion inspirée du secteur privé, ont conduit à une dégradation inacceptable des services publics de santé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **64 % des soignants se déclarent fatigués**, et 55 % ont connu des épisodes d'épuisement professionnel. Les Ehpad, quant à eux, sont en crise, avec 85 % d'entre eux affichant un déficit.

Les responsables de ces structures que je rencontre plusieurs fois par an me font part de leurs difficultés de plus en plus grandes à gérer le quotidien et de leurs très fortes inquiétudes pour assurer l'avenir.

Les lois de financement de la sécurité sociale s'avèrent non seulement inappropriées au redressement de notre système public de soin, mais elles manifestent également leurs effets les plus délétères.

Ma proposition de loi vise à fixer, pour une durée de cinq ans, **les objectifs et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de santé publique**.

Il s'agit de créer un nouveau paradigme politique et budgétaire de notre système public de santé rompant avec la logique actuelle des lois de financement de la sécurité sociale et de constituer un **nouvel outil de pilotage** stratégique aux mains du Parlement.





RAPPORT D'ÉVALUATION DES AIDES FINANCIÈRES À L'INSTALLATION DES JEUNES MÉDECINS EN ZONE SOUS-DENSE

Alors que notre département est, comme d'autres territoires ruraux, marqué par des difficultés croissantes d'accès aux soins, cette mission consistait à analyser les effets de deux dispositifs mis en place à l'échelle nationale et destinés à faciliter l'installation des jeunes médecins, ceci pour un montant total estimé à 11 millions d'euros depuis 2020, sachant que ces aides financières viennent en complément des allégements de cotisations de droit commun.

La Sécurité sociale en a donc pour son argent, si je puis dire, sans pour autant obtenir les résultats escomptés avec seulement **19 % des médecins généralistes et 11 % des médecins spécialistes installés en zones d'interventions prioritaires**.

Ma conviction est donc la suivante : le soutien à l'installation doit évoluer d'un modèle d'aides financières directes à celui d'un soutien plus large à l'attractivité des territoires sous-dotés.

Il me semble nécessaire de concentrer les aides directes à la réponse à des besoins spécifiques : **accompagnement dans le logement**, éventuellement dans la vie familiale comme c'est le cas en Allemagne, avec une modulation du congé parental pour les soignants des zones sous-denses.

L'enjeu consiste donc à **mieux dépenser ces crédits** afin que les aides financières à l'installation puissent, enfin, contribuer à résorber la fracture médicale qui va croissante.



Pose de la première pierre de l'Espace muséal des rapatriés d'Indochine, à Noyant-d'Allier le 23 mai dernier, avec mes collègues Olivier Faure (rapporteur de la proposition de loi) et Nicolas Ray.

LES RAPATRIÉS D'INDOCHINE DE NOYANT-D'ALLIER ENFIN RECONNUS PAR LA NATION

L'Association des rapatriés d'Indochine de Noyant-d'Allier (Arina), dont je salue l'action fidèle, travaille à la réparation des préjudices subis par les 3 000 rapatriés d'Indochine qui ont transité par Noyant-d'Allier à partir de 1954. Mais elle m'alerte depuis des années : **les rapatriés d'Indochine sont les oubliés de la Nation !**

Je suis le troisième signataire de la Proposition de loi « **portant reconnaissance de la Nation envers les rapatriés d'Indochine** » portée par Olivier Faure, que nous avons fait adopter à l'unanimité, en juin dernier, à l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi permet à la Nation de reconnaître enfin sa responsabilité du fait de l'indignité des conditions d'accueil et de vie de ces populations, même si l'engagement des autorités locales de Noyant-d'Allier a permis de les rendre moins difficiles que dans d'autres camps, notamment celui de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne). Elle prévoit également une réparation, à travers une somme forfaitaire, pour les personnes ayant séjourné dans ces structures d'accueil. Le vote de ce texte **répare un oubli, une injustice**. Il permet à la France de reconnaître son histoire telle qu'elle est, et de la regarder en face. C'est à cela qu'on reconnaît la grandeur d'un pays.

Je me félicite qu'un **espace muséal** dédié aux rapatriés d'Indochine voie bientôt le jour à Noyant-d'Allier, grâce à l'opiniâtreté et à la persévérance de l'Arina et des élus de la municipalité de Noyant. La première pierre a d'ailleurs été posée le 10 mai dernier.



MA PROPOSITION DE LOI POUR CONSTITUTIONNALISER LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dix pour cent des Bourbonnais sont sans médecin traitant, et 6 personnes sur 10 déclarent renoncer à des soins dans nos territoires ruraux. Vous me le témoignez régulièrement : désertification médicale, manque de spécialistes, dépassements d'honoraires, tarifs inaccessibles de certaines maisons de retraite... **La santé est la préoccupation n°1 des Bourbonnais !**

Le mois d'octobre 2025 a marqué les 80 ans de la Sécurité sociale. Un système de protection sociale unique au monde, solidaire et universel, reposant sur le principe « De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ».

Pourtant, depuis cette date, **la Sécurité sociale a subi de nombreuses attaques**. Et ces trois dernières années, chaque Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) a été adopté par 49.3, et contre l'avis des différentes caisses !

En assignant des objectifs de dépenses contraints (le fameux « Ondam »), les risques couverts par la Sécurité sociale sont devenus des « charges » qu'il s'agit de rendre « soutenables » sans plus de vision d'ensemble et dans la durée, sans plus de perspective de santé publique et dans l'oubli de la nature même de la Sécurité sociale.

Dans le contexte d'incertitude sociale, économique et politique actuel, **graver les grands principes de la Sécurité sociale dans le marbre de la Loi fondamentale me paraît être plus que jamais une nécessité**.

C'est l'objectif de cette Proposition de loi, que j'ai déposée, qui réaffirme que le rôle de la cotisation sociale est au cœur du financement de la Sécurité sociale.



À VOS CÔTÉS

À VOTRE RENCONTRE, DE MA PERMANENCE AUX 126 COMMUNES DE MA CIRCONSCRIPTION

En 2025, j'ai poursuivi le tour des 126 communes. La démarche est simple : une lettre d'invitation distribuée dans chaque boîte aux lettres ; une rencontre sans ordre du jour prédefini, où **vous pouvez me faire part de vos préoccupations, vos propositions, vos colères** ; et on boit un verre à la fin !

J'ai également organisé, comme chaque année, 3 réunions spécifiques en direction des maires et conseillers municipaux : en effet, **vos élus doivent être entendus, et soutenus !**

Toutes ces rencontres me sont indispensables et me permettent de porter les particularités de nos territoires ruraux à Paris, dans chaque texte dont nous débattons et au cœur des propositions de loi que je soumets. Vous êtes également nombreux, chaque semaine, à contacter ma permanence pour un rendez-vous. Je mets un point d'honneur à vous recevoir, moi-même ou l'un de mes collaborateurs. Et à donner suite à chacune de vos interpellations.

Pour cette seule année 2025, ce ne sont pas moins de **387 rendez-vous à ma permanence et 566 interventions par courrier**, permettant de résoudre un certain nombre de situations.

AUTRY-ISSARDS, COEUR DE LA MOBILISATION POUR LA DÉFENSE DE NOS ÉCOLES RURALES

À chaque carte scolaire, nos écoles sont durement menacées. Cette année encore, il a fallu sortir banderoles et pancartes dans une dizaine de communes de la circonscription



mesure-t-on les conséquences, pour les familles, de telles situations à Neuilly-le-Réal, à Chemilly, à Yzeure ? **Tout cela parce que l'État lui-même ne respecte pas la loi !**

Aujourd'hui dans l'Allier 85 notifications de la Mdph ne sont pas satisfaites. Il faut donc embaucher ! Pour cela, **il faut une reconnaissance professionnelle**, alors que ces emplois sont en moyenne rémunérés à 800 euros par mois, sans perspective d'évolution.

Je continuerai à me mobiliser, avec les parents d'élèves, pour les droits de leurs enfants et pour que « l'école inclusive » ne soit pas un simple concept, mais une réalité.

AUX CÔTÉS DES LOCATAIRES

Problèmes de chauffage, d'entretien de certaines résidences, troubles de voisinage... régulièrement, **les locataires font appel à moi dans les difficultés rencontrées avec leur bailleur**. À chaque fois, j'organise une rencontre avec les habitants, j'interviens auprès du bailleur social et de la municipalité concernée, et je rends compte des réponses qui me sont apportées.

Je me félicite que ces interventions, dans le cadre d'une démarche collective, permettent souvent de **faire évoluer la situation**.

Je reçois également beaucoup de locataires à ma permanence : régularisation de charges, demande de logement social, problèmes de salubrité ou de sécurité routière au pied des résidences... Même si cela ne dépend pas directement du député, **je relaie et j'appuie toujours vos demandes auprès des interlocuteurs concernés**. À chaque une de ces rencontres, je ressens votre besoin légitime d'être écouté, pris en compte et respecté.



Visite du Pôle alimentaire des Champins et de la Société de charcuterie pâtissière bourbonnaise (Scpb).



Téléthon 2025, balade en moto de Louchy-Montfand à Tronget.



Hommage à Samuel Paty.



Rencontre avec le Groupe d'entraide mutuelle des troubles du spectre de l'autisme à Yzeure.



Rencontre avec les éleveurs de moutons de l'Allier au Sommet de l'élevage.



Rencontre avec le Président de l'Université pour évoquer l'avenir du campus de Moulins.



Mobilisation à la gare de Dompierre-sur-Besbre pour défendre la ligne TER Moulins Paray-le-Monial.



Ban des vendanges à Bransat.



Accueil des jeunes du Collège Charlotte Delbo à l'Assemblée nationale.



Foire de Talenne à Coulanges.



30^e édition de la Foire médiévale de Souvigny.



Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers.

L'ANNÉE 2025 EN CHIFFRES

EN CIRCONSCRIPTION

126 COMMUNES
dans ma circonscription

426 DÉPLACEMENTS
sur la circonscription

387 RENDEZ-VOUS
à ma permanence

566 INTERVENTIONS
par courrier

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

83 INTERVENTIONS
en commission et en séance

34 QUESTIONS écrites et orales posées au gouvernement

49 PROPOSITIONS DE LOI
signées ou cosignées

Retrouvez toute mon activité parlementaire sur mon site internet et sur celui de l'Assemblée nationale :

- ➔ Questions écrites ou orales
- ➔ Interventions en commission ou dans l'hémicycle

yannickmonnet.fr



assemblee-nationale.fr

